



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

FR3

Question écrite n° 26818

Texte de la question

Reponse. - La nomination du president d'une societe assurant la regie publicitaire d'une societe nationale de programme est de la seule responsabilite du conseil d'administration de la societe, lequel est lui-meme l'emanation de l'assemblee generale des actionnaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La nomination du president d'une societe assurant la regie publicitaire d'une societe nationale de programme est de la seule responsabilite du conseil d'administration de la societe, lequel est lui-meme l'emanation de l'assemblee generale des actionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Loncle François](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26818

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1987, page 3538

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1875